

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF A L'OUVERTURE ET A LA CLÔTURE
DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 2018-2019**

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Aude

(Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication)

Service
Urbanisme
Environnement du
Développement du
Territoire

Contexte et objectifs du projet de décision :

Conformément à l'article R.424-7 du code de l'environnement, la chasse ouvre le 2^{ème} dimanche de septembre et ferme le dernier jour de février. Toutefois des restrictions sont apportées selon les espèces de gibier et les territoires communaux, notamment en application de l'article R.424-8 du code de l'environnement.

Unité :
FORET
BIODIVERSITE

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 24 avril au 14 mai 2018 inclus soit pendant 21 jours.

Le public pouvait faire valoir ses observations directement par adresse postale à la DDTM de l'Aude ou à l'adresse électronique suivante <mailto:ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr>

Réception des contributions :

1 observation a été reçue durant la phase de consultation.

Synthèse des observations du public :

Dans le cadre de la protection des espèces, l'observation reçue souligne l'intérêt majeur de la proposition de mettre à zéro le plan de chasse des espèces suivantes : lagopède, bartavelle, poule de Bruyère et Grand tétras.

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30 -
16 heures le vendredi

Prise en considération des observations du public :

Sans objet.

adresse:
105 boulevard Barbès
CS 40001
11838 CARCASSONNE Cedex

téléphone :
0468103100

Compte-tenu des éléments ci-dessus, les observations du public ne sont pas de nature à justifier la modification du projet d'arrêté.

courriel :
ddtm11@aude.gouv.fr